

## **INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA BONIFICATION DES ATELIERS ARTISTIQUES**

Critères d'évaluation : votre investissement, votre assiduité.

Seules les notes supérieures ou égales à 11/20 sont prises en compte pour bénéficier d'une bonification sur la moyenne générale (au semestre ou à l'année en fonction des UFR).

La bonification maximale est de 0,5 point sur votre moyenne générale.

Afin de mieux comprendre l'apport de votre note de l'atelier sur votre moyenne générale, le tableau ci-dessous vous apportera plus de précisions.

Rapprochez-vous de votre secrétariat de scolarité pour savoir si cette note est prise en compte au semestre ou à l'année.

<b>Note de l'atelier par l'intervenant</b>	<b>Bonification sur la moyenne générale du semestre ou à l'année selon votre UFR</b>
11/20	+0,05
12/20	+0,10
13/20	+0,15
14/20	+0,20
15/20	+0,25
16/20	+0,30
17/20	+0,35
18/20	+0,40
19/20	+0,45
20/20	+0,50

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le service de la Vie étudiante